



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 85140

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la définition des barèmes de la redevance pour copie privée (RCP). Dans son rapport publié en mai 2013, Pierre Lescure suggère que ces barèmes soient fixés par décret après avis préalable du Conseil d'État (décret en Conseil d'État) et avis conforme de la commission copie privée. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85140

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5334

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)